



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Le manque de logement étudiant à La Réunion

Question écrite n° 1869

### Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur le manque considérable de logements pour les étudiants à La Réunion. En 2022, environ 20 000 étudiants, avec 56 % étudiants boursiers, ont fait leur rentrée universitaire à La Réunion. Toutefois, La Réunion ne dispose pas de logements suffisants afin d'accueillir tous les étudiants inscrits. Selon l'Unef de la Réunion il y aurait 5 000 demandes de logement universitaire pour seulement 1 330 chambres disponibles. Les prioritaires pour ces logements universitaires sont les boursiers et les étrangers. Les autres étudiants doivent alors chercher un logement étudiant avec des prix du loyer qui ne cesse de croître chaque année. Pour rappel, 39 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté, sans compter les parents d'étudiants avec un faible ou moyen revenus. Une prime de 100 euros est accordée aux étudiants boursiers, une aide estimée insuffisante selon l'Unef de La Réunion qui estime à 26 % la différence du coût de la vie étudiante d'un ultramarin et celui d'un étudiant métropolitain. Il lui demande si des mesures seront mises en place afin de lutter contre cette pénurie de logements et si une aide sera mise à disposition des étudiants d'outre-mer, au vu des spécificités des territoires ultramarins.

### Texte de la réponse

Les conditions de vie et d'égalité réussite de tous les étudiants, en métropole comme dans les territoires ultramarins, sont une priorité pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. D'abord, en réponse aux difficultés liées à la crise sanitaire, le Gouvernement a multiplié les dispositifs de soutien financier destinés à préserver le pouvoir d'achat des étudiants en agissant sur leurs principaux postes de dépenses tels que le logement (gel des loyers en résidences universitaires CROUS) et la restauration (repas à 1 € au bénéfice des étudiants boursiers et précaires). Ces mesures seront maintenues tout au long de l'année universitaire 2022-2023. En outre, pour les étudiants les plus précaires, des aides exceptionnelles (pour l'ensemble des étudiants boursiers) ou d'urgence pour les autres étudiants confrontés à de graves difficultés financières, peuvent également être accordées par les CROUS (aides ponctuelles spécifiques). Afin de permettre un meilleur accès aux bourses ou de les revaloriser pour les étudiants ultramarins se rendant en métropole ou sur une autre université ultramarine, le Gouvernement a introduit la création de deux nouveaux points de charge en raison de la distance entre le foyer familial et le lieu d'études, en plus des deux points pré-existants. Il s'agit d'une mesure qui a été rendue opérationnelle sur la campagne de bourse en vue de l'année universitaire 2022-2023. Plus largement, le Gouvernement a aussi décidé de revaloriser les bourses sur critères sociaux à hauteur de 4 % à la rentrée 2022. Chaque étudiant a donc vu sa bourse augmenter quel que soit son échelon. Une aide exceptionnelle de solidarité, d'un montant de 100 €, a également été versée à la rentrée aux étudiants boursiers sur critères sociaux, aux bénéficiaires d'une aide annuelle des CROUS et aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée au logement (APL). Les étudiants bénéficiaires d'une allocation logement profitent en plus de la revalorisation de l'APL de 3,5 %. Afin de renforcer une action structurelle, la ministre a nommé un délégué ministériel à cette fin et a initié une concertation au mois d'octobre 2022. Concernant la construction de logements, plusieurs constructions ont vu le jour à Saint-Denis et au sud (Le Tampon/Saint-Pierre) et

témoignent d'une volonté d'équilibre entre le sud et le nord de l'île. Ainsi, l'opération Chrysalide de 72 logements de la Sodiac a été livrée en janvier 2021, l'opération Papaye (étudiants et jeunes actifs) de 40 PLS d'Outremer Résidences a été livrée en juillet 2021 et l'opération Aigues Marines (étudiants et jeunes actifs) de 61 logements de la SHLMR a été livrée en 2022. Les nouvelles opportunités foncières identifiées par l'académie régionale doivent permettre la poursuite de la dynamique avec la réalisation de l'ordre de 450 logements pour étudiants par le CROUS et de 300 logements portés par les bailleurs sociaux pour améliorer les conditions d'études des étudiants et s'adapter à la hausse des effectifs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

**Circonscription :** Réunion (5<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1869

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Ville et logement

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [4 octobre 2022](#), page 4415

**Réponse publiée au JO le :** [21 février 2023](#), page 1743